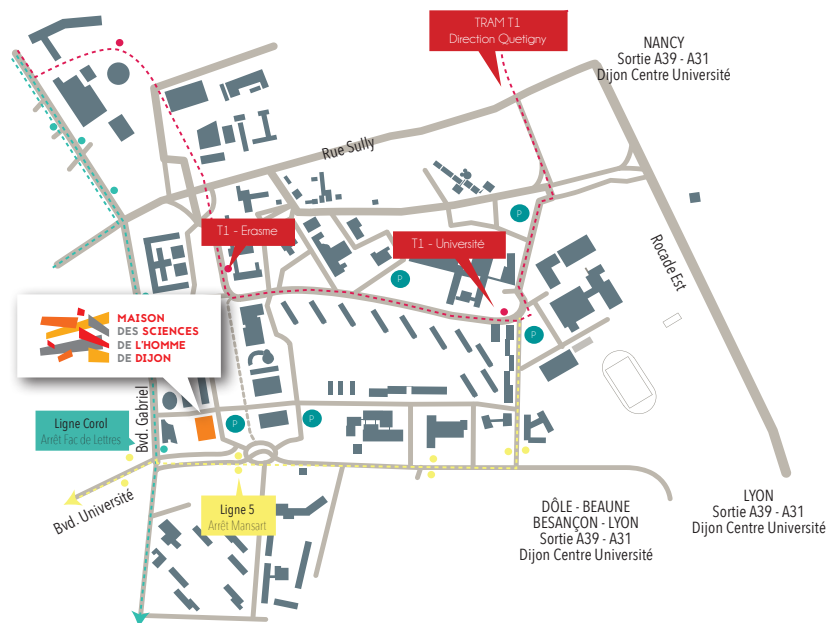


Pratique aussi ancienne que le sport de compétition, le dopage consiste pour les sportifs à améliorer artificiellement leurs performances en recourant à des substances interdites. L'évolution des techniques scientifiques de dopage ainsi que la volonté du mouvement sportif et des États de toujours améliorer l'efficacité de la lutte antidopage ont conduit l'Agence mondiale antidopage à une nouvelle révision du Code mondial antidopage, actuellement en cours, qui entrera en vigueur en 2021. De son côté, la France a fait l'objet d'un audit réalisé par l'Agence mondiale antidopage durant l'année 2018 afin de vérifier la conformité aux règles internationales du dispositif français de lutte contre le dopage. Cet audit a conclu à la nécessaire réforme des dispositions françaises, lesquelles entreront en vigueur dès le premier trimestre 2019. Des évolutions profondes, tant au niveau international que de notre droit interne, marquent donc le dispositif de lutte contre le dopage soulevant des questions liées à la fois à la gouvernance de l'Agence mondiale antidopage et des fédérations internationales qu'à la transformation des compétences des autorités françaises pour réaliser les contrôles, analyser les échantillons mais aussi prononcer les sanctions. Ce sont ces évolutions qui seront présentées et discutées lors de ce colloque organisé à l'initiative de Cécile CHAUSSARD et de Thierry CHIRON, par le Laboratoire de Droit du Sport (CREDIMI) et le MASTER 2 Professions juridiques du sport. Pour présenter ces sujets, le colloque réunit un panel de professionnels issus tant des instances internationales (Agence mondiale antidopage, Tribunal arbitral du sport), étatiques (Agence française de lutte contre le dopage), que des fédérations sportives, nationales et internationales, de la communauté scientifique et encore de celle des juristes, universitaires et praticiens.

Cécile CHAUSSARD
Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

Thierry CHIRON
Avocat au barreau de Dijon, Légi Conseils Bourgogne



Informations et inscriptions

Courriel : credimi.secretariat@u-bourgogne.fr - <http://credimi.u-bourgogne.fr> - Tél. 03.80.39.54.26

Les inscriptions seront enregistrées uniquement en ligne via le formulaire et les moyens de paiement disponibles à l'adresse suivante : <http://blog.u-bourgogne.fr/dispositif-lutte-contre-dopage/>

FORMATION VALIDÉE DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
DES AVOCATS ET DES AGENTS TERRITORIAUX

Colloque international
organisé par Cécile CHAUSSARD et Thierry CHIRON

18
janvier
2019

LE DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

ÉVOLUTIONS & PERSPECTIVES

Forum des Savoirs
Maison des Sciences de l'Homme
Université de Bourgogne



MATIN

9h00 Accueil des participants

9h30 Allocution d'ouverture

Stéphanie GRAYOT-DIRX, Professeure de droit privé, Vice-présidente de l'Université de Bourgogne

9h40 Propos introductifs

Dominique LAURENT, Présidente de l'Agence Française de lutte contre le dopage

LA RÉFORME NÉCESSAIRE DU DISPOSITIF ANTIDOPAGE INTERNATIONAL

Présidence Jean-François VILOTTE, Directeur général de la Fédération Française de Tennis

10h00 *La révision du code mondial antidopage : quelles modifications pour quels objectifs ?*

Florence RANGEON, Agence mondiale antidopage (Lausanne), Responsable des Relations avec les gouvernements et les Organisations nationales antidopage

10h20 *L'indépendance et l'impartialité des autorités internationales antidopage : l'exemple de l'Autorité de contrôle indépendante*

Dominique LEROUX, Directrice juridique de l'Autorité de contrôle indépendante

10h40 *Les modèles procéduraux de l'IAAF et de l'UCI pour une impartialité accrue des autorités antidopage fédérales*

Simon GEINOZ, Manager du service juridique – Unité Antidopage de l'UCI

Marc PELTIER, Maître de conférences à l'Université de Nice, Athletics Integrity Unit (IAAF)

11h00 Débats

11h15 Pause

LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT, UN JUGE ANTIDOPAGE À PART ENTIÈRE ?

Présidence Gérard SIMON, Professeur de droit public à l'Université de Bourgogne, Directeur du Laboratoire de Droit du Sport (CREDIMI), Arbitre au TAS

11h30 *Le TAS, juge suprême des sanctions prononcées par les autorités antidopage*

Juan de Dios CRESPO PEREZ, Avocat au barreau de Valence (Espagne), Ruiz-Huerta & Crespo

11h50 *Le TAS, une instance disciplinaire antidopage*

Mathieu MAISONNEUVE, Professeur de droit public à l'Université d'Aix-Marseille

12h10 *La portée de l'arrêt Mutu et Peichstein (CEDH, 2/10/2018) : une reconnaissance légitime du TAS ?*

Philippe FRUMER, Université Libre de Bruxelles, Chargé de cours à l'Institut supérieur de traducteurs et interprètes

12h30 Débats

12h45 Déjeuner

APRÈS-MIDI

LA RÉFORME CONTRAINTÉ DU DISPOSITIF ANTIDOPAGE FRANÇAIS

Présidence Cécile CHAUSSARD, Maître de conférences en droit public à l'Université de Bourgogne, Membre du Laboratoire de Droit du Sport - CREDIMI

14h00 *La mise en conformité du code du sport au code mondial antidopage : enjeux et portée des modifications*
Antoine MARCELAUD, Agence française de lutte contre le dopage, Directeur du département des affaires juridiques et institutionnelles

14h20 Questions/Réponses avec la salle

- quel rôle pour les fédérations françaises privées de leurs compétences disciplinaires en matière de dopage ?

- la redéfinition des infractions, quelle portée ?

- les nouveautés en matière d'AUT

- quel point de départ pour la récidive ?

- la place de la lutte contre le trafic au vu des évolutions (maintien des CIRAD et des commissions trafics ?)

15h00

TABLE RONDE

La défense du sportif qui reconnaît son infraction : aveux et renonciation à l'audience

Animée par Thierry CHIRON, Avocat au barreau de Dijon, Légi Conseils Bourgogne, Membre associé du Laboratoire de Droit du Sport

Avec la participation de :

- Simon GEINOZ, Manager du Service Juridique – Unité Antidopage de l'UCI

- Antoine MARCELAUD, Agence française de lutte contre le dopage, Directeur du département des affaires juridiques et institutionnelles

- Xavier JALAIN, Direction juridique de l'Autorité des marchés financiers

15h45 Débats

16h00 Pause

16h15

TABLE RONDE

La défense du sportif qui conteste son infraction : intentionnalité et preuve de l'absence d'infraction

Animée par David JACOTOT, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Bourgogne - HDR, Membre du Laboratoire de Droit du Sport - CREDIMI

Avec la participation de :

- Julien DESCHAUD, Doctorant en droit du sport à l'Université de Bourgogne

- Antoine MARCELAUD, Agence française de lutte contre le dopage, Directeur du département des affaires juridiques et institutionnelles

- Patricia MOYERSEN, Avocat au Barreau de Paris

- Marc PELTIER, Maître de conférences à l'Université de Nice, Athletics Integrity Unit (IAAF)

- Claude RAMONI, Avocat à Lausanne, Libra Law

17h00 Débats

17h15 Conclusion